

Cible : Conducteurs

Titre :

Matières dangereuses - FORMATION INITIALE DE BASE

Public / pré-requis : Conducteurs routiers

Objectifs :

Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants :

Gaz (Cl. 2) ; Liquides inflammables (Cl. 3) ; Matières solides inflammables (Cl. 4.1) ; Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2) ; Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

(Cl. 4.3) ; Matières comburantes (Cl. 5.1) ; Peroxydes organiques (Cl. 5.2) ; Matières toxiques (Cl. 6.1) ; Matières infectieuses (Cl. 6.2) ; Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9) suivant les moyens de transport ci-dessous :

- Colis
- Grand Récipient pour Vrac
- Conteneur
- Conteneur citerne $\leq 3\text{m}^3$
- Citerne ou Véhicule batterie $\leq 1\text{m}^3$
- Véhicule vrac solide (benne, ...)

Durée : 3 jours

Validation : Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final